

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à PAVILLON Jean-Paul

Absent(s) excusé(s)

LIZE Didier

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REGRAGUI Sidi Kamal, REBILLARD Michèle

Convocation adressée le 13 septembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 20 septembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1909-18 | Jeunesse – Approbation et signature de la convention de poursuite de l'expérimentation du dispositif « Relais Info Jeunes »

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu l'article L.2129-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention entre la ville des Ponts-de-Cé et les services déconcentrés de l'État chargés de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (la Délégation Régionale Académique (D.R.A.J.E.S) appuyée par les Services Départementaux (S.D.J.E.S)).

Considérant l'intérêt réaffirmé des acteurs du dispositif,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à tous et à toutes en date du 17 septembre 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la « Convention Relais Info Jeunes » entre la ville des Ponts-de-Cé et les services déconcentrés de l'État chargés de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (la Délégation Régionale Académique D.R.A.J.E.S appuyée par les Services Départementaux (S.D.J.E.S),
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

